

4^{ème}

Journée d'études Régionale en Droit du travail

Organisée par Dimitra PALLANTZA,
Maître de conférences en droit privé

**Jeudi 22 octobre 2020
de 9h30 à 16h30**

Salle des Actes - Faculté de droit
Alexis de Tocqueville
Rue d'Esquerchin
59500 DOUAI

“La rupture du contrat
de travail, une technique
évolutive”



réalisation : service communication de l'université d'Artois - septembre 2020



Matinée : 9h30 > 12h30

Sous la Présidence de Mme Dimitra PALLANTZA, Maître de conférences en droit privé à l'Université d'Artois

9h30 > 9h50

Allocution introductive par Mme Fanny VASSEUR-LAMBRY, Doyen de la Faculté de droit Alexis de Tocqueville

I. Le renouveau des ruptures unilatérales

9h50 > 10h20

Débat : Doit/peut-on encore licencier ?

- M. Stéphane MICHEL, Maître de conférences en droit privé à l'Université Polytechnique Hauts-de-France
- Mme Valérie LESCIÉUX, Représentante de la section valencienne de l'Association Nationale des DRH (ANDRH)

10h20 > 10h50

Débat : Le barème : l'hypothèque est-elle enfin levée ?

- M. Julien ICARD, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas
- Maître Agathe CHOPIN, Avocate au barreau de Valenciennes - département Droit social, Fidal
- Mme Sophie RIOLLET-COGEZ, Juriste droit social à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) - défenseur syndicale

10h50 > 11h00

Pause

11h00 > 11h20

Les nouveaux modes de rupture pré-justifiés

- M. Julien ICARD, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

11h20 > 11h40

La place de la négociation dans la rupture unilatérale

- M. Jean-Philippe TRICOIT, Maître de conférences HDR en droit privé à l'Université de Lille

11h40 > 12h00

Discussion avec le public

12h00 > 13h30

Pause déjeuner

Après-midi : 13h30 > 16h30

Sous la Présidence de M. Julien ICARD, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

II. Le succès des ruptures négociées

13h30 > 13h50

La Rupture conventionnelle homologuée (RCH) a-t-elle écrasé la concurrence ?

- Représentant de la section valencienne de l'Association Nationale des DRH

13h50 > 14h10

Les ruptures individuelles découlant d'une Rupture conventionnelle collective

- Maître Ioannis KAPPOPOULOS, Avocat au barreau de Valenciennes

14h10 > 14h40

L'administration est-elle un acteur assez vigilant ?

- Mme Isabelle FAJFROWSKI et Mme Sandrine DYLBATYS, DIRECCTE Hauts de France - Unité départementale de Valenciennes

14h40 > 15h00

Discussion avec le public

15h00 > 15h15

Pause

15h15 > 16h00

Table-ronde : Le juge a-t-il encore sa place au sein des modes de rupture du contrat de travail ?

- M. Christophe FLAMENT, Responsable juridique de l'Union régionale UNSA Hauts-de-France - Secrétaire adjoint union locale de Béthune – défenseur syndical
- Mme Sabine MARIETTE, Conseillère à la Chambre sociale – Cour de Cassation
- M. Pierre NOUBEL, Président de la Chambre sociale - Cour d'Appel de Douai
- M. Jean-Philippe TRICOIT, Maître de conférences HDR en droit privé à l'Université de Lille

16h00 > 16h20

Discussion avec le public

16h20 > 16h30

Clôture